
Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen de la gestion et des comptes de la CIEHL pour l'exercice 2018
Préavis ../2019

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 6 mai 2019, à La Tour-de-Peilz, le rapport d'activités 2018 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice sous revue.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

<u>Présents</u> :	Blonay	Romain Thérèse	Belotti Egger
	Chardonne	Baptiste Pierre-Yves	Marmy Tribolet
	Corseaux	Vitor Nathalie	Da Costa Silva Fonjallaz
	Corsier	Lydia	Dutoit
	Jongny	Pascal Bernard Antoine	Brauchli Rouffaer
	Montreux	Yanick	Hess
	Saint-Légier	Roland Pascale	Rapin Yoakim
	La Tour-de-Peilz	Nathalie Dominique	Dubuis Vaucoret
	Vevey	Peter Antoine	Schuseil Stübi
	Veytaux	Pascal Susanne	Mason Welle Siegler

Excusés : **Tous les autres membres sont excusés.**

Le Conseil administratif était représenté par M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz et président de la CIEHL pour l'année législative 2018-2019. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara représentaient respectivement le Service des affaires intercommunales de la Riviera et le Service des finances de la ville de Vevey.

M. Grangier accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à La Tour-de-Peilz. Il passe directement la parole à Mme Dubuis qui assure la présidence de la séance, tandis que M. Vaucoret officie comme rapporteur.

Mme Dubuis ouvre la séance et suit l'ordre du jour tel que proposé.

1. Liste de présence

Mme Dubuis procède à l'appel et fait circuler la feuille de présence.

2. Rapport d'activités et comptes 2018

Mme Dubuis ouvre la discussion sur le rapport d'activités :

Un commissaire relève que le rapport aurait pu se montrer plus prudent sur le devenir du projet 2M2C au vu du résultat du vote.

De fait, le rapport concerne l'année 2018 et a été rédigé début 2019, et effectivement le volet votation populaire n'a pas été évoqué. Au vu de la situation, il n'y aura donc pas de préavis CIEHL sur cet objet en 2019.

M. Hess complète ces propos en indiquant notamment que le Conseil d'Etat vient d'invalider la votation populaire.

Par contre, Mme Rossier informe qu'un préavis CIEHL relatif au remplacement du téléski de La Châ sera déposé devant les Conseils dans le courant du 2^{ème} semestre 2019. Le projet n'apparaît pas dans le rapport d'activités 2018 car la demande a été présentée par les municipalités concernées fin janvier 2019. Tant le Conseil administratif que les municipalités ont reconnu l'intérêt public régional de cet équipement et accepté le principe d'une participation financière de la CIEHL.

A la question portant sur l'enquête origines-destinations, plus spécifiquement sur la raison de la mention de Swisscom comme prestataire, Mme Rossier indique qu'il était prévu d'utiliser les données globales des déplacements des détenteurs d'un appareil mobile, mais qu'au final ces données ne sont pas exploitables pour le périmètre envisagé et l'usage prévu ici; cette solution a donc finalement été abandonnée et d'autres données seront utilisées .

Concernant la question du montant prévu pour le 2M2C, supérieur au capital actuel de la CIEHL, il est rappelé que les versements se font toujours après travaux, et qu'en outre ils peuvent être échelonnés. En l'occurrence, les versements se seraient sans doute échelonnés jusqu'en 2023 au moins. En réponse à une autre question, il est encore rappelé que le plafond du capital de la CIEHL est statutairement limité à 3,5 millions de francs et qu'il s'élève aujourd'hui à CHF 2,5 millions.

Concernant la manière de fixer les montants d'une participation de la CIEHL pour un projet régional, M Grangier rappelle que la contribution de la CIEHL est toujours une participation, minoritaire et qu'il est tenu compte de l'enveloppe budgétaire globale du projet. Par ailleurs, une répartition équitable des soutiens entre les diverses communes reste d'usage.

Il apparaît utile de préciser le fonctionnement global de la CIEHL :

Le conseil administratif de la CIEHL, composé des syndics représentant chaque commune, statue sur les demandes et, en acceptant un projet, propose un montant pour la participation audit projet. Les municipalités sont ensuite consultées et donnent (ou non) leur accord. Dans la mesure où les municipalités se sont toutes prononcées favorablement, un préavis est établi à l'attention des conseils communaux. Ceux-ci sont appelés à voter sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet, mais ils ne se prononcent pas sur le montant proprement dit.

Concernant les comptes, M. Ferrara les commente brièvement, indiquant qu'ils sont relativement simples. Les seules dépenses 2018 sont les charges qui s'élèvent à CHF 52'731.30. Il précise, qu'en 2018, de petits intérêts ont été crédités, ce qui ne sera pas nécessairement le cas en 2019. Il rend également attentif aux risques d'avoir des intérêts négatifs, au vu des montants en caisse.

A l'issue de la discussion, la présidente procède au vote. Le rapport d'activités et les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité.

3. Divers

Pas de point particulier

4. Prochaine séance

Il est rappelé que dès le 1^{er} juillet 2019, il appartiendra aux commissaires de Vevey d'assurer la présidence et le rapport.

La prochaine séance, consacrée au budget 2020, aura lieu le mardi 5 novembre 2019, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Vevey.

Mme Dubuis clôt la séance et remercie les commissaires présents, ainsi que les représentants du Conseil administratif.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2018
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

La Présidente
Nathalie Dubuis

Le Rapporteur
Dominique Vaucoret

Fait à La Tour-de-Peilz, le 23 mai 2019

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2019

le 1^{er} mai 2019

Gestion et comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

1003-ADM-1903-PAD-rc-Preavis_03-Comptes_CIEHL_2018.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des articles 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2018 à Fr. 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2018 par les conseils communaux fin 2017. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2018 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. Conclusions

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 3/2019,
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



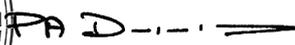
décide :

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2018 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2018
- Comptes 2018

Adopté par la Municipalité : le 1^{er} avril 2019

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2018, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2018 :

Présidence : M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz,
Vice-présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz.

- Dès le 1^{er} juillet 2018 :

Présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz,
Vice-présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2018 :

Présidence : Mme Isabelle Jolivat, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz,
Rapport : M. Roland Rapin, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz.

- Dès le 1^{er} juillet 2018 :

Présidence : M. Dominique Vaucoret, conseiller communal à La Tour-de-Peilz,
Rapport : Mme Nathalie Dubuis, conseillère communale à La Tour-de-Peilz.

ACTIVITÉS 2018

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée, en mars pour l'examen des comptes 2017, en octobre pour l'examen du budget 2019 et en novembre. En dehors de la gestion du fonds, ces séances ont essentiellement permis au CA d'être informé sur l'avancement du projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de se prononcer sur l'intérêt public régional de ce projet et le principe d'un soutien financier de la CIEHL, puis de lancer la procédure de consultation des Municipalités. Les principaux points des activités 2018 de la CIEHL sont présentés ci-dessous.

Construction du budget 2019

La question du budget 2019 a été abordée par le CA dès sa séance de mars, en lien avec la demande de participation financière de la CIEHL au projet du 2m2c. Ceci a permis de rappeler que lors de sa constitution, la CIEHL a participé au financement de l'Auditorium Stravinski, sans disposer du montant total et que le fonds n'a pas pour but de thésauriser, a fortiori puisqu'il est plafonné à Fr. 3.5 mios.

Par ailleurs, aucun projet concret autre que celui du 2m2c n'a été porté à la connaissance du CA, notamment dans le domaine des installations sportives. Fort de l'expérience des "terrains de football" et du "stade régional d'athlétisme de la Saussaz", le CA a convenu que la CIEHL n'était pas forcément le bon "outil" pour participer au financement d'installations sportives. En effet, les montants dépassent généralement largement le plafond fixé dans le cadre de la convention et la clé de répartition est "imposée" en Fr. / habitant.

Il est également ressorti que l'année 2019 s'annonçait particulièrement difficile pour les communes, avec la mise en œuvre de la RIE III cantonale.

Compte tenu de ces éléments, le CA a décidé de maintenir la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant dans le cadre du budget 2019. En dehors des charges usuelles de gestion du fonds, l'essentiel des charges porte sur les mandats menés dans le cadre de la CORAT ou de l'agglomération, qui s'inscrivent à la suite du projet d'agglomération Rivelac (PA Rivelac).

2m2c - Projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement

Lors de sa séance de mars 2018, le CA a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL. Le CA a également convenu de consulter les Municipalités de la Riviera en automne 2018, une fois le préavis municipal déposé au Conseil communal de Montreux. Ledit préavis a été déposé le 10 octobre 2018.

Suite à cela et comme convenu, les Municipalités ont été consultées sur l'intérêt public régional du projet et sur le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. Pour ce faire, le SAI a rédigé une note présentant les principaux éléments du projet, accompagnée du préavis municipal de Montreux et de ses annexes.

Les dix Municipalités ont reconnu l'intérêt public régional du projet du 2m2c et ont accepté la participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. Comme évoqué plus haut, quelques-unes ont toutefois exprimé leur crainte de "vider" la CIEHL et de ne plus avoir la possibilité de participer à

d'éventuels autres projets. Le CA a toutefois convenu qu'au vu des conditions fixées par la convention et du calendrier du projet, tel ne serait pas le cas.

Enfin, le Conseil communal de Montreux a accepté le préavis municipal relatif au 2m2c en décembre 2018. Dès lors, la CIEHL pourra présenter un préavis régional aux dix Conseils communaux de la Riviera courant 2019.

Financement des mandats suite au PA Rivelac

Les informations concernant les mandats susmentionnés sont développées d'une part, dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée du leur suivi pour le secteur géographique de la Riviera et d'autre part, dans celui du SAI, rubrique Conférence des syndicats, pour l'échelle de l'agglomération. Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2018, qui correspondent aux travaux menés à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, respectivement à celle du secteur géographique de la Riviera.

> *Mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac*

Pour rappel, les partenaires de l'agglomération ont reconduit le mandat de coordination générale avec le bureau team+ pour la période 2015-2018 (calendrier des PA de 3^{ème} génération). Dans ce cadre, il a été convenu d'un budget d'environ Fr. 20'000.- par année, soit un total d'environ Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018. Le principe de la clé de répartition a été maintenu, mais intègre la participation du Canton de Fribourg acceptée entretemps, soit :

- répartition à parts égales entre cantons (50%) et communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

En 2018, le mandataire a dû fournir des prestations en plus de son cahier des charges. Il a en effet accompagné le groupe de travail (GT) constitué d'une délégation politique des trois secteurs géographiques de l'agglomération, dans l'objectif de déterminer la suite à entreprendre dès 2019. Le mandat de coordination générale a pris fin au 31.12.2018. Le décompte 2018, ainsi que le décompte final sont présentés ci-après.

- Point de situation financier pour 2018 (montants TTC) :

montant facturé à l'ensemble de l'agglomération	Fr. 28'443.85
part de la Riviera financée par la CIEHL	Fr. 9'481.25
- Décompte final du mandat de coordination générale - période 2015-2018 (montants TTC) :

montant facturé à l'ensemble de l'agglomération	Fr. 79'956.30
part de la Riviera financée par la CIEHL	Fr. 26'652.05

> *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique de la Riviera*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que ledit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI.

Pour l'année 2018, le mandataire s'est consacré à la finalisation de l'état des lieux et stratégie sur le stationnement à l'échelle de la Riviera, ainsi qu'à définir les conditions du lancement d'une enquête origines-destinations Riviera. Ceci a pris plus de temps qu'initialement prévu, du fait de la coordination nécessaire entre plusieurs partenaires (CORAT / Swisscom / Canton). L'étude n'a pu démarrer qu'au cours de l'automne et se poursuivra en 2019.

Point de situation financier pour 2018 (montants TTC) :

- Mandat d'appui et de coordination Riviera (CORAT) :

montant budgété de	Fr. 40'000.00
montant dépensé de	Fr. 15'411.10

- Etudes relatives à la problématique de stationnement :

montant budgété de	Fr. 100'000.00
montant dépensé de	Fr. 16'639.65

Examen des comptes 2017 / budget 2019 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 26 avril 2018 pour l'examen des comptes 2017 et le 5 novembre 2018 pour l'examen du budget 2019. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Lors de la séance d'avril, il a notamment été précisé que les comptes 2017 ont été soumis au contrôle d'une fiduciaire pour la première fois, conformément à une nouvelle directive cantonale. Il a également été rappelé que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes, qui doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

En outre, les séances de la Commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers points et/ou projets en cours, concernant la région. Plusieurs questions ont notamment porté sur le lien entre les mandats d'études CORAT / Agglomération et le financement par la CIEHL, ou sur la coordination entre les démarches de rapprochement entre certaines communes et les réflexions plus générales sur la gouvernance.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2017 et le budget 2019 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2018

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2017, ont atteint le montant de Fr. 403'180.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'290.10, le total des revenus s'élève donc à Fr. 404'470.10.

S'agissant des dépenses 2018, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différents mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac, elles ont été de Fr. 41'532.-.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 10'000.-, ainsi que les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 1'138.50, et les frais bancaires pour un montant de Fr. 61.20.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 52'731.70, le résultat net de l'exercice 2018 est de Fr. 351'738.40. En conséquence, le capital disponible est ramené à Fr. 2'577'723.70 au 31 décembre 2018.

Annexes : Comptes 2018 et préavis y relatif

Vevey, le 15 mars 2019 / SAI-LMS

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2018	COMPTES 2017	
ACTIF			
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	10'848.50	20'885.30	
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	887'771.90	112'241.75	
CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'700.80	1'719'882.25	
Compte courant Ville de Vevey (débitéur)	-	398'795.00	
Impôt anticipé à récupérer	1'053.25	601.70	
TOTAL DE L'ACTIF	2'620'374.45	2'252'406.00	
PASSIF			
Factures à payer	42'650.75	26'420.70	
	42'650.75	26'420.70	
Fonds propres			
Capital au 1er janvier	2'225'985.30	2'476'298.51	
Résultat de l'exercice	351'738.40	-250'313.21	
Capital au 31 décembre	2'577'723.70	2'225'985.30	
TOTAL DU PASSIF	2'620'374.45	2'252'406.00	
Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2018	BUDGET 2018	COMPTES 2017
PRODUITS			
Revenus des capitaux	1'290.10	200	1'719.20
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	403'180.00	398'795	398'795.00
TOTAL DES PRODUITS	404'470.10	398'995	400'514.20
CHARGES			
Frais bancaires	61.20	100	61.21
Révision des comptes	1'138.50		
Frais de secrétariat et de fonctionnement	10'000.00	13'000	10'000.00
Suite études "transports et urbanisation"	41'532.00	147'000	40'766.20
Mandat de coordination générale	9'481.25	7'000	7'166.10
Mandat de coordination Riviera	15'411.10	40'000	33'600.10
Etude P+R / Enquête origines-destinations (SmartCity)	16'639.65	100'000	
Espace régional des Pléiades	-	-	600'000.00
TOTAL DES CHARGES	52'731.70	160'100	650'827.41
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice	351'738.40	238'895	-250'313.21

Ville de Vevey
Direction des finances
L'adjoint administratif


E. Ferrara

Vevey, le 18 mars 2019